

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 mai 2025 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 mai 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 5, 2025.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on April 7, 2025, at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement – 1252155013

Que le conseil d'arrondissement déclare officiellement le mois de juin « Mois de l'héritage philippin » à Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil d'arrondissement reconnaisse la contribution des résidents philippino-canadiens à la croissance et au bien-être de l'arrondissement.

That the Borough Council formally declares every month of June to be “Filipino Heritage Month” in Pierrefonds-Roxboro. That the Borough Council recognize the contributions that residents of Filipino-Canadians have made to the Borough's growth and wellbeing.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424002

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets au coût total de 3 000 \$, taxes incluses, pour le match des Alouettes du samedi 24 mai 2025 à 16 h contre les Redblacks d'Ottawa pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement.

That the Borough Council authorizes the purchase of two hundred (200) tickets at a total cost of \$3,000, including taxes, for the Alouettes game on Saturday, May 24, 2025, at 4 p.m. against the Ottawa Redblacks for redistribution to Borough community and sports organizations.

**20.02** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050003

Que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

That the Borough Council authorizes the submission of applications to the Financial support program for Boroughs to revitalize commercial sectors located outside the districts of Business development companies for the years 2025 to 2027.

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254991007

Que le conseil d'arrondissement accorde un soutien financier totalisant la somme de 493 440 \$ à six (6) organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2029).

1.	Corbeille de pain <i>Marché solidaire Pierrefonds Est</i>	76 200 \$
2.	Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île <i>Cultiver et cuisiner des connexions</i>	62 040 \$
3.	Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI) <i>La crise du logement et la xénophobie; mobiliser pour la solidarité</i>	29 200 \$
4.	Action jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI) <i>TR Pierrefonds-Roxboro</i>	202 000 \$
5.	Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI) <i>Projet Connexion Inclusive</i>	60 000 \$
6.	Perspective communautaire en santé mentale (PCSM) <i>Passion plein air</i>	64 000 \$

That the Borough Council grants a financial support totalizing an amount of \$493,440 to six (6) organizations within the Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2024-2029).

**20.04** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255424003

Que le conseil d'arrondissement autorise la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter cent dix (110) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2025, du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2025, au montant maximal de 2 529,45 \$, taxes incluses, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough council authorizes the Direction - Culture, Sports, Leisure and Social Development to purchase one hundred and ten (110) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2025, from June 27 to July 1, 2025, a maximum cost of \$2,529.45, taxes included, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.05** Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Conseil d'arrondissement - 1252155012

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse à participer au Gala Accolades 2025 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 5 juin 2025 à l'hôtel Marriott de l'aéroport de Montréal, et approuver pour ce faire une dépense maximale de 2 012,06 \$, taxes incluses (402,41 \$ par billet, taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, and Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, to attend the Gala Accolades 2025 of the West Island of Montreal Chamber of Commerce to be held on Thursday, June 5, 2025, at the Montreal Airport Marriott Hotel, and approve a maximum expenditure of \$2,012.06, including all applicable taxes (\$402.41 per ticket, including all applicable taxes).

**20.06** Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155014

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à participer au déjeuner-bénéfice annuel de la Fondation des CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à la Brasserie Le Manoir, 600, boul. Saint-Jean à Pointe-Claire et approuve pour ce faire, une dépense totale de 120 \$ taxes incluses (30 \$ le billet taxes incluses).

That the Borough Council authorizes Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Mayor of the Borough, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend the annual fundraising breakfast for the Foundation of the Local Community Services Centers (CLSC) of Lac-Saint-Louis and Pierrefonds to be held on Wednesday, May 21, 2025, at Brasserie Le Manoir, located at 600, boulevard Saint-Jean in Pointe-Claire and approve a total expense of \$120, taxes included (\$30 per ticket, taxes included).

**20.07** Affaires contractuelles – Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155015

Que le conseil d'arrondissement autorise la modification de la résolution numéro CA25 29 0090 adoptée le 7 avril 2025 afin d'ajuster le montant total de la dépense approuvée concernant les Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec. Que les frais de participation soient ajustés à la hausse, passant de 4 000 \$ à 7 000 \$, taxes incluses (donc de 2 000 \$ à 3 500 \$ par personne).

That the Borough Council authorizes the modification of resolution number CA25 29 0090 adopted on April 7, 2025, to adjust the total amount of the approved expense concerning the conference of the Union des municipalités du Québec (UMQ) to be held from June 14 to 16, 2025, at Centre des congrès de Québec. That participation fees be increased from \$4,000 to \$7,000, taxes included (thus from \$2,000 to \$3,500 per person).

**20.08** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936006

Octroi du contrat ST-25-05 pour des travaux de voirie à la 15<sup>e</sup> Avenue, à la 9<sup>e</sup> Rue et jusqu'à la 10<sup>e</sup> Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-05 for roadworks at 15<sup>e</sup> Avenue, 9<sup>e</sup> Rue and up to 10<sup>e</sup> Rue in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.09** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936008

Octroi du contrat ST-25-06 pour des travaux d'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'une aire de détente universelle au parc de la Rive-Boisée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-06 for the construction of a fresh air area and a universal recreation area at de la Rive-Boisée Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.10** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936007

Octroi du contrat SP-2025-06 pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le réaménagement du parc Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2025-06 for professional services in landscape architecture and engineering for the redevelopment of Olympia Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.11** Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1259916004

Octroi du contrat SP-2025-08 pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2028.

Grant contract number SP-2025-08 for the realization of the activities of the Ecoquartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a three-year (3) period ending June 30, 2028.

**20.12**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936009

Octroi du contrat SP-2024-08 aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture pour des services professionnels pour l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-06 to the four finalists in the first phase of the architectural design competition for professional services for the development of the public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.13**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1255000001

Que le conseil d'arrondissement adopte l'Entente d'échange de services et d'installations entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mai 2026.

That the Borough Council adopt the Agreement for the exchange of services and installations between the Borough of Pierrefonds-Roxboro and the Cégep Gérald-Godin for the period from May 1, 2025, to May 31, 2026.

**20.14**      Immeuble – Acte de servitude

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1258258001

Que le conseil d'arrondissement approuve un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété Les Bois de Pierrefonds accorde à la Ville de Montréal, agissant par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un droit d'usufruit et de servitude à des fins de parc, pour une durée de trente (30) ans, sans considération monétaire, sur trois emplacements désignés comme étant des parties des lots 1 902 493, 1 902 498 et 4 147 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

That the Borough Council approve a draft deed by which the Les Bois de Pierrefonds condominium syndicate grants to the Ville de Montréal, acting through the Borough of Pierrefonds-Roxboro, a right of usufruct and servitude for park purposes, for a period of thirty (30) years, without monetary consideration, on three sites designated as parts of lots 1 902 493, 1 902 498 and 4 147 888 of the cadastre of Quebec, registration division of Montreal, the whole according to the terms and conditions stipulated in the draft deed.

**40.11**      Ordonnance - Domaine public

CA      Direction des travaux publics - 1253903001

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA25 29 0XX la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 24 mai 2025 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage afin garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA25 29 0XX the closing of a street as well as parking prohibitions on rue René-Émard, between boulevard Gouin Ouest and boulevard de Pierrefonds, on Saturday, May 24, 2025, from 6 a.m. to 2 p.m., during the Gardening Day event, to ensure the safety of participants, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

## **30 – Administration et finances**

### **30.01**      Reddition de comptes

CA      Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388004

Que la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 1 246 428,11 \$ couvrant la période du 22 février au 28 mars 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 au montant de 221 099,39 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$1,246,428.11 covering the period from February 22 to March 28, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from February 1 to 28, 2025, in the amount of \$221,099.39, be approved as submitted to Borough Council members.

## **40 – Réglementation**

### **40.01**      Urbanisme - Dérogation mineure

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300002

Dérogation mineure au 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, dans la zone H1-4-246 visant à permettre, pour un bâtiment communautaire, une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m, selon l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption at 4 348, rue Thorndale, lot 1 072 530, in zone H1-4-246 aiming to allow, for a community building, a chain link fence with a height of 1.80 m in the front yard instead of the authorized maximum of 1.20 m, in accordance with section 285 from zoning by-law CA29 0040.

**40.02** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254991008

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0XX l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 14 juin, 12 juillet, 2 août et 13 septembre 2025, entre 9 h et 10 h pour l'installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by the ordinance number OCA 25 29 0XX the authorization for the holding of a public market at the terrace of the Pierrefonds Library, located at 13 555, boulevard de Pierrefonds, on June 14, July 12, August 2 and September 13, 2025, from 9 a.m. to 10 p.m. for the installation and from 10 a.m. to 3 p.m. for the public sale, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

**40.03** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254991009

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 13 h à 15 h, du 3 juillet au 16 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decree by ordinance number OCA 25 29 0XX the authorization to hold the À-Ma-Baie social market on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, on Thursdays from 1 p.m. to 3 p.m., from July 3, 2025, to October 16, 2025, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

**40.04** Règlement - Adoption d'un règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1256967003

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0001-15 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 17 concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0001-15 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to modify article 17 regarding the awarding of a contract for professional services.

**40.05 a)** Règlement – Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

**40.05 b)** Règlement – Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141003

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0040-69 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted draft by-law CA29 0040-69 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to ensure concordance with by-law RCG 14-029-06 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

**40.06** Règlement – Adoption d'un règlement

CA Conseil d'arrondissement - 1256967004

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0145-2 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 afin de modifier les montants et de remplacer l'article 12 du chapitre 5 intitulé « Ingénierie » ainsi que d'ajouter l'article 13 b) au chapitre 6 intitulé « Urbanisme ».

That the Borough Council adopts by-law CA29 0145-2 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to modify the amounts and replace article 12 of chapter 5 entitled "Engineering" and to add article 13 b) to chapter 6 entitled "Urban planning".

**40.07 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal.

**40.07 b)** Règlement – Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141004

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement CA29 0149 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'assurer la concordance au règlement numéro RCG 14-029-07 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le mardi 20 mai 2025 à 19 h dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted, as submitted, draft by-law CA29 0149 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042 in order to ensure concordance with by-law number RCG 14-029-07 amending the Land use planning and development concept of the agglomeration of Montreal. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Tuesday, May 20, 2025, at 7 p.m., in the council room, at the Borough Hall, and for this purpose be published the required public notices.

**40.08** Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1255453003

Que le conseil d'arrondissement adopte une résolution en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de six (6 étages) sur le lot 1 171 290 du cadastre du Québec selon différentes autorisations et exigences.

That the Borough Council adopts a resolution in accordance with section 93 of the Act to amend various legislative provisions with respect to housing (S.Q. 2024, c. 2), for the purpose of authorizing the construction of a six-storey (6) multi-family residential building on lot 1 171 290 of the Quebec cadastre, according to different authorizations and requirements.

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453002

Que soit refusé le P.I.I.A. au 1 160, chemin de la Rive-Boisée pour la subdivision du lot 1 368 032 en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

That be refused the S.P.A.I.P. at 1 160, chemin de la Rive-Boisée for the subdivision of lot 1 368 032 in accordance to the Site Planning and Architectural Integration Programme By-law CA29 0042.

**40.10** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050004

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 27 février 2025 soit approuvé tel que soumis. Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soient modifiés comme suit :

**1. Stationnement maximum quatre (4) heures dans le secteur Roxboro**

Installation, aux endroits suivants, d'une signalisation « Stationnement autorisé » et « Panonceau secteur » pour indiquer le début du secteur où le stationnement est limité à une durée de 4 heures de 9 h à 18 h :

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 19<sup>e</sup> Avenue, intersection 9<sup>e</sup> Rue, coin sud/ouest
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection 19<sup>e</sup> Avenue, coin nord/est
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, coin sud/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/est
- boulevard Gouin Ouest, aux limites de Roxboro, côté sud
- 8<sup>e</sup> Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 6<sup>e</sup> Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 5<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 4<sup>e</sup> Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 4<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 3<sup>e</sup> Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 3<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, côté sud/ouest
- 2<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- 1<sup>re</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/est
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, côté nord/ouest
- 2<sup>e</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, côté nord/ouest
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1<sup>re</sup> Rue, côté nord/ouest
- 1<sup>re</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/ouest

Installation, à la fin de ce secteur, d'une signalisation « Stationnement autorisé » et « Panonceau Fin » pour marquer la fin de l'interdiction de stationner 4 heures de 9 h à 18 h aux endroits suivants :

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, coin nord/est
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection 19<sup>e</sup> Avenue, coin nord/ouest
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, coin nord/ouest

- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, côté nord
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, coin nord/est
- 1<sup>re</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, coin sud/est

Que soit fixé au-dessous de cette signalisation indiquant l'interdiction d'excéder de stationner de quatre (4) heures de 9 h à 18 h, le panneau « Nouvelle signalisation » et qu'elle soit retirée après une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

Retrait de la signalisation de l'ancienne ville de Roxboro concernant l'article 3 du règlement 98-596 qui a été abrogé en 2007, interdisant le stationnement de nuit entre 2 h et 6 h sur voie publique et limitant le stationnement à une durée de quatre (4) heures, situé aux endroits suivants :

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, coin sud/est
- rue Cartier intersection des Sources, coin sud/est

## **2. Projet – Stationnement près des gares Sunnybrooke et Pierrefonds-Roxboro**

Installation de la signalisation tel qu'indiqué sur les plans ajustés du rapport de Stantec Experts-conseils en date du 30 août 2024 : Modification des panneaux de signalisation – Mise en place des recommandations sur les rues aux abords des gares de train de banlieue de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

### **Plan A**

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9h-18h ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 1<sup>re</sup> Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac
- 2<sup>e</sup> Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et la 4<sup>e</sup> Rue
- 3<sup>e</sup> Avenue Nord et Sud entre la 4<sup>e</sup> Rue et la rue du Centre-Commercial
- 4<sup>e</sup> Avenue Nord et Sud entre la 4<sup>e</sup> Rue et la rue du Centre-Commercial

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit mardi et jeudi de 9 h-18 h » ainsi que le « Stationnement interdit lundi, mercredi et vendredi de 9 h-18 h » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté Nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté Sud sur les rues suivantes :

- 3<sup>e</sup> Rue entre la 1<sup>re</sup> Avenue Nord et la 2<sup>e</sup> Avenue Nord
- 4<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue Nord et la 2<sup>e</sup> Avenue Nord

### **Plan B**

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5<sup>e</sup> Avenue Nord entre le boulevard Gouin Ouest et le cul-de-sac, incluant le croissant ouest

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » ainsi que le « Stationnement interdit de 16 h-9 h du lundi au vendredi » de chaque côté et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 6<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5<sup>e</sup> Rue
- 8<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard Gouin Ouest et la 5<sup>e</sup> Rue

### **Plan C**

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h -16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur les rues suivantes :

- 5<sup>e</sup> Avenue Sud entre la 5<sup>e</sup> Rue et la 6<sup>e</sup> Rue
- 6<sup>e</sup> Avenue entre la 5<sup>e</sup> Rue et la 7<sup>e</sup> Rue
- 7<sup>e</sup> Avenue entre la 6<sup>e</sup> Rue et la 7<sup>e</sup> Rue
- 8<sup>e</sup> Avenue entre la 5<sup>e</sup> Rue et la 7<sup>e</sup> Rue

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 5<sup>e</sup> Rue entre la 5<sup>e</sup> Avenue Sud et la 8<sup>e</sup> Avenue
- 6<sup>e</sup> Rue entre la 5<sup>e</sup> Avenue Sud et la 8<sup>e</sup> Avenue
- 7<sup>e</sup> Rue entre la 6<sup>e</sup> Avenue Sud et la 8<sup>e</sup> Avenue

### **Plan D**

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- 5<sup>e</sup> Avenue Sud entre la 6<sup>e</sup> Rue et la 8<sup>e</sup> Rue

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 9 h-16 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté nord et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté sud sur les rues suivantes :

- 7<sup>e</sup> Rue entre la 5<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue
- 8<sup>e</sup> Rue entre l'avenue Jean-Brillant et le cul-de-sac

### **Plan E-1**

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 8 h-17 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- Rue Pierre-Lauzon entre la rue Edward et la rue Gilmour

Retrait de la signalisation existante « Stationnement interdit de 7 h-10 h du lundi au vendredi » de chaque côté de la rue et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h-9 h du côté est ainsi qu'une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, et par une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h-18 h du côté ouest sur la rue suivante :

- Rue Rachel entre la rue Edward et la rue Pierre-Lauzon

### **Plan E-3**

Installation d'une signalisation « Arrêt interdit » des deux côtés de la rue Alexander entre la rue Anthony et le boulevard Gouin Ouest aux emplacements suivants :

- Sur le poteau existant près du 4 655 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 685 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé
- Sur le poteau existant près du 4 695 de la rue Alexander ainsi que sur une tige du côté opposé

### **Plan E-4**

Retrait, du côté nord de l'avenue Cérés entre les rues Delaney et Edward-Higgins, de la signalisation existante Stationnement interdit de 18 h-7 h, sauf détenteurs de permis et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

Retrait du côté sud de l'avenue Cérés entre les rues Delaney et Edward-Higgins, de la signalisation existante « Stationnement interdit sauf détenteurs de permis » et qu'elle soit remplacée par une signalisation qui limite le stationnement à quatre (4) heures entre 9 h et 18 h, excepté véhicules munis d'un permis Secteur 304.

### **3. Stationnement dans le secteur autour de la Maison des aînés au 4 601, boulevard des Sources**

Installation, du côté nord de la 9<sup>e</sup> Rue entre des Sources et la 19<sup>e</sup> Avenue, d'une signalisation pour interdire le stationnement, « Stationnement interdit » en tout temps à l'extrémité ouest du 122, 9<sup>e</sup> Rue et entre le 118 et le 122, 9<sup>e</sup> Rue.

Installation du côté nord de la 14<sup>e</sup> Rue et le boulevard des Sources et la 19<sup>e</sup> Avenue, entre l'arrêt d'autobus et la 19<sup>e</sup> Avenue, d'un panneau « Arrêt interdit » en tout temps.

Installation, du côté sud de la 14<sup>e</sup> Rue à une distance d'environ 15 m du boulevard des Sources, d'un panneau « Arrêt interdit » en tout temps.

Installation, du côté sud de la 14<sup>e</sup> Rue mi-tronçon entre la 18 et 19<sup>e</sup> Avenue, d'un panneau pour interdire le stationnement en tout temps, « Stationnement interdit ».

Retrait, des deux côtés de l'avenue Arnold entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 2, 6 et 10 avenue Arnold, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5, 7 et 11 avenue Arnold, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Baldwin entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des six (6) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 2, 6 et 10, avenue Baldwin, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h et du côté est, près du 3, 7 et 11, avenue Baldwin panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Harwood entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des quatre (4) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Harwood, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 5 et 9, avenue Harwood panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de l'avenue Grant entre la rue Cartier et la rue du Général-Brock, des cinq (5) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté ouest, près du 4 et 8, avenue Grant, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h, et du côté est, près du 3, 7 et 11 avenue Grant, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h.

Retrait, des deux côtés de la rue Cartier entre le 95 rue Cartier et l'avenue Grant, des neuf (9) panneaux de signalisation « Stationnement interdit » du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, excepté les détenteurs de permis de résident, et de les remplacer par :

- du côté nord, près du 70, 78, 84 et 90 rue Cartier, panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, opposé au 66, 74, 84 et 88 rue Cartier, panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h du côté nord, ajouter près du 94, rue Cartier un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.
- du côté sud, ajouter près du 95, rue Cartier un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de la zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation, opposé au 121, rue du General-Brock, du côté est, à environ 15 m au nord de la courbe, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation, en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'est de la courbe, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la gauche pour indiquer le début de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation, en face du 116, rue du General-Brock, du côté nord, à environ 15 m à l'ouest de la rue Montgomery et environ 15 m vers l'ouest, d'un panneau « Stationnement autorisé » pour une durée de quinze (15) minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, afin de faciliter l'accès à la garderie.

Retrait du panneau 40 km/h en face du 121, rue du General-Brock et installation d'un panneau de 30 km/h « Limite de vitesse 30 km/h ».

Installation, opposé au 101, rue du Général-Brock, d'un panneau de 30 km/h « Limite de vitesse 30 km/h ».

Installation, devant le 109, rue du General-Brock, du côté sud, à environ 15 m à l'ouest de la 17<sup>e</sup> Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Retrait du panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite, situé en face du 99, rue du Général-Brock, et installation d'un panneau sans flèche.

Installation, entre le 93 et 95, rue du Général-Brock, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation, entre le 91 et le 93, rue du Général-Brock, d'un panneau « Stationnement interdit » en tout temps avec flèche vers la droite pour indiquer la fin de zone. Ce panneau doit être installé à 45° de la voie de circulation.

Installation sur la 9<sup>e</sup> Rue entre la 15<sup>e</sup> Avenue et la 17<sup>e</sup> Avenue, du côté nord, entre les 78 et 80, les 84 et 86 et les 90 et 92, 9<sup>e</sup> Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, entre les 73 et 75, les 79 et 81 et le 85 9<sup>e</sup> Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Installation sur la 9<sup>e</sup> Rue entre la 17<sup>e</sup> Avenue et la 19<sup>e</sup> Avenue, du côté nord, entre les 100 et 102, les 106 et 112 et les 144 et 116, 9<sup>e</sup> Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté sud, à l'est du 95, entre les 99 et 101, et entre les 105 et 107, 9<sup>e</sup> Rue d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Retrait des cinq (5) panneaux « Stationnement interdit » de 9 h-18 h du lundi au vendredi des côtés est et ouest de la 19<sup>e</sup> Avenue entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 14<sup>e</sup> Rue.

Installation sur la 19<sup>e</sup> Avenue entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 14<sup>e</sup> Rue du côté ouest, entre les 36 et 38, les 44 et 46, et les 50 et 52, 19<sup>e</sup> Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 18 h-9 h et du côté est, entre les 37 et 39, les 45 et 47, et entre les 51 et 53, 19<sup>e</sup> Avenue, d'un panneau « Stationnement interdit » entre 9 h-18 h.

Retrait du panneau « Stationnement interdit » avec flèche et les six (6) panneaux « Stationnement interdit » mar-jeu-sam et lun-mer-ven-dim des deux côtés de la 17<sup>e</sup> Avenue entre la rue du Général-Brock et la 9<sup>e</sup> Rue et installation de six (6) panneaux par « Stationnement interdit » en tout temps.

Installation sur la 17<sup>e</sup> Avenue entre la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rue, d'un panneau « Stationnement interdit » 9 h-18 h du côté est entre les 29-31 et entre les 31-33, 17<sup>e</sup> Avenue, et d'un panneau « Stationnement interdit » 18 h-9 h du côté ouest entre les 28-30 et entre les 30-32, 17<sup>e</sup> Avenue.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 27, 2025, be approved as submitted. That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

#### **1. Maximum four-hour (4) parking in the Roxboro sector**

Installation "Parking authorized" and "Sector sign" signs at the following locations to indicate the beginning of the sector where parking is limited to four (4) hours from 9 a.m. to 6 p.m.:

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 19<sup>e</sup> Avenue, intersection 9<sup>e</sup> Rue, south-west corner
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection 19<sup>e</sup> Avenue, north-east corner
- rue du Général-Brock, intersection rue Cartier, south-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-east corner
- boulevard Gouin Ouest, Roxboro limits, south side
- 8<sup>e</sup> Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 6<sup>e</sup> Avenue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 5<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- rue Meighen, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 4<sup>e</sup> Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 4<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 3<sup>e</sup> Avenue Sud, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 3<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- rue du Centre-Commercial, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west side
- 2<sup>e</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- 1<sup>re</sup> Avenue Nord, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east side
- boulevard Gouin Ouest, intersection Le Boulevard, north-west side
- 2<sup>e</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, north-west side
- boulevard Gouin Ouest, intersection 1<sup>re</sup> Rue, north-west side
- 1<sup>re</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-west corner

Installation, at the end of this sector, of "Parking authorized" and "Sign End" signs to mark the end of the four-hour (4) parking ban from 9 a.m. to 6 p.m. at the following locations:

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, north-east corner
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection 19<sup>e</sup> Avenue, north-west corner
- rue Cartier intersection, rue du Général-Brock, north-west corner
- boulevard Gouin Ouest, limites de Roxboro, north side
- rue Le Boulevard, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- boulevard Lalande, intersection boulevard Gouin Ouest, north-east corner
- 1<sup>re</sup> Rue, intersection boulevard Gouin Ouest, south-east corner

That the "New signage" sign be affixed below this four-hour (4) parking ban sign from 9 a.m. to 6 p.m., and that it be removed after a period of 30 to 60 days following the coming into force of the new sign.

Removal of the signage of the former Ville de Roxboro concerning Section 3 of By-law 98-596, which was repealed in 2007, prohibiting overnight parking between 2 a.m. and 6 a.m. on public roads and limiting parking to a duration of four (4) hours, located at the following locations:

- 14<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, south-east corner
- 9<sup>e</sup> Rue, intersection des Sources, south-east corner
- rue Cartier intersection des Sources, south-east corner

## **2. Project – Parking near the Sunnybrooke and Pierrefonds-Roxboro train stations**

Installation of the signage, as shown on the plans adjusted from the report by Stantec Experts-conseils dated August 30, 2024: Modification of traffic signs – Implementation of street recommendations in the vicinity of commuter train stations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

### **Plan A**

Removal of the existing signage “No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m.” and “No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m.” and replaced by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 1<sup>re</sup> Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end
- 2<sup>e</sup> Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and 4<sup>e</sup> Rue
- 3<sup>e</sup> Avenue Nord and Sud between 4<sup>e</sup> Rue and rue du Centre-Commercial
- 4<sup>e</sup> Avenue Nord and Sud between 4<sup>e</sup> Rue and rue du Centre-Commercial

Removal of the existing signs “No parking Tuesday and Thursday from 9 a.m. to 6 p.m.” and “No parking Monday, Wednesday and Friday from 9 a.m. to 6 p.m.” and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side of the following streets:

- 3<sup>e</sup> Rue between 1<sup>re</sup> Avenue Nord and 2<sup>e</sup> Avenue Nord
- 4<sup>e</sup> Rue between 4<sup>e</sup> Avenue Nord and 2<sup>e</sup> Avenue Nord

### **Plan B**

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday” and “No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday” signs and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 5<sup>e</sup> Avenue Nord between boulevard Gouin Ouest and the dead end, including the west crescent

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m. Monday to Friday” and “No parking from 4 p.m. to 9 a.m. Monday to Friday” of the existing signs on both sides and replacement by signs prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and signs prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 6<sup>e</sup> Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5<sup>e</sup> Rue
- 8<sup>e</sup> Avenue between boulevard Gouin Ouest and 5<sup>e</sup> Rue

### **Plan C**

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” existing signs on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following streets:

- 5<sup>e</sup> Avenue Sud between 5<sup>e</sup> Rue and 6<sup>e</sup> Rue
- 6<sup>e</sup> Avenue between 5<sup>e</sup> Rue and 7<sup>e</sup> Rue
- 7<sup>e</sup> Avenue between 6<sup>e</sup> Rue and 7<sup>e</sup> Rue
- 8<sup>e</sup> Avenue between 5<sup>e</sup> Rue and 7<sup>e</sup> Rue

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 5<sup>e</sup> Rue between 5<sup>e</sup> Avenue Sud and 8<sup>e</sup> Avenue
- 6<sup>e</sup> Rue between 5<sup>e</sup> Avenue Sud and 8<sup>e</sup> Avenue
- 7<sup>e</sup> Rue between 6<sup>e</sup> Avenue Sud and 8<sup>e</sup> Avenue

### **Plan D**

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- 5<sup>e</sup> Avenue Sud between 6<sup>e</sup> Rue and 8<sup>e</sup> Rue

Removal of the “No parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday” existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the north side and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the south side on the following streets:

- 7<sup>e</sup> Rue between 5<sup>e</sup> Avenue Sud and 6<sup>e</sup> Avenue
- 8<sup>e</sup> Rue between avenue Jean-Brillant and the dead end

### **Plan E-1**

Removal of the “No parking from 8 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday” existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- Rue Pierre-Lauzon between rue Edward and rue Gilmour

Removal of the “No parking from 7 a.m. to 10 a.m., Monday to Friday” existing signage on both sides of the street and replacement by signage prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. on the east side, as well as signage limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., and by signage prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. on the west side on the following street:

- Rue Rachel between rue Edward and rue Pierre-Lauzon

### **Plan E-3**

Installation of a “Stop” sign on both sides of rue Alexander between rue Anthony and boulevard Gouin Ouest at the following locations:

- On the existing pole near 4 655 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 685 rue Alexander and on a rod on the opposite side.
- On the existing pole near 4 695 rue Alexander and on a rod on the opposite side.

### **Plan E-4**

Removal of the existing sign on the north side of avenue Cérés between rues Delaney and Edward-Higgins “Parking prohibited from 6 p.m. to 7 a.m., except for permit holders”, and replacement by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

Removal of the existing “No Parking except for permit holders” sign on the south side of avenue Cérés between rues Delaney and Edward-Higgins and replacement by a sign limiting parking to four (4) hours between 9 a.m. and 6 p.m., except for vehicles with a Sector 304 permit.

### **3. Parking in the surrounding area of the Seniors' Home at 4 601, boulevard des Sources**

Installation of “No parking” signs on the north side of 9<sup>e</sup> Rue between des Sources and 19<sup>e</sup> Avenue, at any time at the west end of 122, 9<sup>e</sup> Rue and between 118 and 122, 9<sup>e</sup> Rue.

Installation of “No stopping” sign at any time on the north side of 14<sup>e</sup> Rue and boulevard des Sources and 19<sup>e</sup> Avenue, between the bus stop and 19<sup>e</sup> Avenue.

Installation of a “No stopping” sign at any time on the south side of 14<sup>e</sup> Rue, at a distance of approximately 15 m from boulevard des Sources.

Installation of a “No parking” sign prohibiting parking at any time on the south side of 14<sup>e</sup> Rue mid-trunnel between 18<sup>e</sup> Avenue and 19<sup>e</sup> Avenue.

Removal, on both sides of avenue Arnold between rue Cartier and rue du Général-Brock, of the six (6) “No Parking” signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Arnold, “No Parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5, 7 and 11 avenue Arnold, “No Parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal of the six (6) “No Parking” signs from both sides of avenue Baldwin between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the west side, near 2, 6 and 10 avenue Baldwin, “No Parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m. and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Baldwin, “No Parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal, on both sides of avenue Harwood between rue Cartier and rue du Général-Brock, of the four (4) “No Parking” signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the west side, near 4 and 8 avenue Harwood, “No parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 5 and 9 avenue Harwood, “No parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal of the five (5) “No Parking” signs from both sides of avenue Grant between rue Cartier and rue du Général-Brock, from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the west side, near 4 and 8 avenue Grant, “No Parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m., and on the east side, near 3, 7 and 11 avenue Grant, “No Parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m.

Removal, on both sides of rue Cartier between 95 rue Cartier and avenue Grant, of the nine (9) “No Parking” signs from Monday to Friday between 9 a.m. and 5 p.m., except for resident permit holders, and replacement with:

- on the north side, near 70, 78, 84 and 90, rue Cartier, “No parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, opposite 66, 74, 84 and 88, rue Cartier, “No parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m. on the north side, near 94, rue Cartier, add “No parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m. with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.
- on the south side, add a “Parking prohibited” sign between 6 p.m. and 9 a.m., with an arrow to the left to indicate the start of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation of a “No Parking” sign opposite to 121, rue du General-Brock, on the east side, approximately 15 m north of the curve, at all times.

Installation, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m east of the curve, of a “No parking” sign at all times with an arrow to the left to indicate the beginning of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation, in front of 116, rue du General-Brock, on the north side, approximately 15 m west of rue Montgomery and approximately 15 m westward, of a “Parking authorized” sign for a fifteen-minute (15) period, from 7 a.m. to 5 p.m., Monday to Friday, to facilitate access to the daycare center.

Removal of the 40 km/h sign in front of 121, rue du General-Brock and replacement with a 30 km/h sign “Speed limit 30 km/h”.

Installation of a 30 km/h sign “Speed limit 30 km/h” opposite to 101, rue du Général-Brock.

Installation, in front of 109, rue du General-Brock, on the south side, approximately 15 m west of 17<sup>e</sup> Avenue, of a “No Parking” sign at all times.

Removal of the “No Parking” sign at all times with an arrow to the right, located in front of 99, rue du Général-Brock, and replacement by a sign without an arrow.

Installation of a “No Parking” sign at all times sign between 93 and 95, rue du Général-Brock.

Installation, between 91 and 93, rue du Général-Brock, of a “No Parking” at all times sign, with an arrow to the right to indicate the end of the zone. This sign must be installed at 45° to the traffic lane.

Installation on 9<sup>e</sup> Rue between 15<sup>e</sup> Avenue and 17<sup>e</sup> Avenue, on the north side, between 78 and 80, 84 and 86 and 90 and 92, 9<sup>e</sup> Rue, of the “No Parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, between 73 and 75, 79 and 81 and 85, 9<sup>e</sup> Rue, the “No Parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Installation on 9<sup>e</sup> Rue between 17<sup>e</sup> Avenue and 19<sup>e</sup> Avenue, on the north side, between 100 and 102, 106 and 112 and 144 and 116, 9<sup>e</sup> Rue, the “No parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the south side, east of 95, between 99 and 101, and 105 and 107, 9<sup>e</sup> Rue, the “No parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Removal of the five (5) “No Parking” signs from 9 a.m. to 6 p.m. Monday to Friday on the east and west sides of 19<sup>e</sup> Avenue between 9<sup>e</sup> Rue and 14<sup>e</sup> Rue.

Installation on 19<sup>e</sup> Avenue between 9<sup>e</sup> Rue and 14<sup>e</sup> Rue, on the west side, between 36 and 38, 44 and 46, and 50 and 52, 19<sup>e</sup> Avenue, the “No Parking” sign between 6 p.m. and 9 a.m. and on the east side, between 37 and 39, 45 and 47, and 51 and 53, 19<sup>e</sup> Avenue, the “No Parking” sign between 9 a.m. and 6 p.m.

Removal of the “No Parking” sign with arrow and the six (6) “No Parking” signs Tues-Thu-Sat and Mon-Wed-Fri-Sun on both sides of 17<sup>e</sup> Avenue between rue du Général-Brock and 9<sup>e</sup> Rue and replacement of these six (6) signs with a “No Parking” sign at all times.

Installation, on 17<sup>e</sup> Avenue between 9<sup>e</sup> Rue and 10<sup>e</sup> Rue, of a “No Parking” sign at 9 a.m.-6 p.m. on the east side between 29-31 and between 31-33, 17<sup>e</sup> Avenue, and of a “No Parking” sign at 6 p.m.-9 a.m. on the west side between 28-30 and between 30-32, 17<sup>e</sup> Avenue.

## **60 – Information**

### **60.01**      Dépôt

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453004

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2025.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee meeting held on April 9, 2025.

## **70 – Autres sujets**

### **70.01**      Levée de la séance

CA      Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That this regular sitting be adjourned.